

[Consulter la version en ligne](#)



Programme SI MDPH

Lettre électronique n°8 - Octobre 2018

Edito

Bonjour à tous,

Le Programme SI MDPH vient de franchir une étape importante avec **la labellisation des 3 solutions éditeurs** le 18 septembre.

Ce label, garantissant la conformité des solutions au Référentiel Fonctionnel défini dans le cadre de nos travaux, a été octroyé après plusieurs étapes rigoureuses de visites et audits.

Cette réussite est le fruit d'une démarche de co-construction de 24 mois entre l'ASIP Santé, la CNSA, les MDPH et les éditeurs. Cette labellisation donne le signal pour entrer dans la phase de mise en service des solutions par les 7 MDPH pilotes et nous nous en réjouissons.

La démarche de maintien du label va se poursuivre tout au long du déploiement du SI MDPH. Chaque MDPH y joue un rôle et nous sommes d'avance reconnaissants de votre participation active dans ce processus de déploiement des usages relatifs au Référentiel Fonctionnel et de détection de non-conformités logicielles.

La **mise en service auprès des MDPH pilotes** doit pouvoir se dérouler dans les meilleures conditions. La MDPH pilote de l'Ain (01) sera la première MDPH à inaugurer le nouveau SI ce mois-ci. Pour cela, elle était accompagnée de la cellule d'appui national et de son éditeur.

L'autre étape clé de cette rentrée est également celle des **premières installations en recette** des 3 solutions auprès de la première vague des MDPH à déployer le nouveau SI. Les premiers retours d'expérience vont être fort utiles pour la suite du déploiement, en permettant aux vagues suivantes d'enclencher le dispositif avec sérénité.

Parmi d'autres avancées, **le périmètre de la version 2 du Tronc commun**, référentiel national harmonisant les processus métier, activités, concepts et nomenclatures des MDPH est actuellement en cours de définition. Son contenu sera validé lors de la réunion du comité d'orientation stratégique au début du mois de novembre.

La possibilité pour les usagers de faire leur **demande en ligne** est également à l'agenda de ce dernier trimestre de l'année. Comme les autres administrations, les MDPH ont, à compter de novembre 2018 pour ce qui les concerne, obligation de mettre à disposition de leurs usagers une solution de téléservice. Pour les y aider, la CNSA va mettre à disposition, à titre temporaire, une solution « MDPH en ligne » à compter de janvier 2019.

Afin de répondre aux enjeux des nouvelles étapes du programme SI MDPH, la CNSA, avec l'appui de l'ASIP santé, poursuit sa mobilisation pour vous accompagner et poursuivre ce mouvement collectif de transformation.

Stéphane Corbin, Directeur de la compensation - CNSA

Sommaire

1. Stratégie de déploiement

2. Tronc Commun

3. Labellisation des solutions éditeurs

4. Echanges CAF - accès SNGI

5. Carte Mobilité Inclusion

6. Suivi des orientations des personnes en situation de handicap

7. Service de demande en ligne

8. Prochaines étapes

1. STRATEGIE DE DEPLOIEMENT

Suivi des lettres d'engagement et convention tri-partites MDPH-CD-CNSA

L'ensemble des MDPH de la vague 1 ont à présent entamé leur processus de pré-déploiement dans le cadre du SI harmonisé. La CNSA a reçu 64 lettres d'engagement et 13 conventions.

Pour rappel, ces 2 documents doivent être transmis par voies électronique et postale à la CNSA **au plus vite** :

- *lettre d'engagement* : suite à la définition d'un planning de déploiement en lien avec la cellule d'appui national, cette lettre doit être signée par le Président du Conseil départemental pour formaliser l'engagement de la MDPH-CD dans la démarche. Conformément aux orientations du comité interministériel du handicap, l'ensemble des lettres doit être transmis à la CNSA au plus tard fin 2018.

- *convention tri-partite* : elle précise les engagements des parties MDPH, CD et CNSA ainsi

que les modalités de versement de la participation financière attribuée aux MDPH-CD. L'envoi de ce document au plus tôt permet de ne pas entraîner de délai supplémentaire dans le processus relativement long de gestion des dossiers de financement.

Vous avez la possibilité d'être guidés dans ces démarches précises en visionnant les présentations pédagogiques du mois de juin et d'octobre sur le [Sharepoint SI MDPH](#).

Point d'étape sur le déploiement

Toutes les MDPH de la vague 1 ont à présent réalisé leur analyse d'impact métier et réunion de lancement. Le processus a été lancé au sein des MDPH des vagues 2 et 3.

Les MDPH de la vague 2 ont réalisé leurs réunions d'initialisation d'impacts métier (AIM) à 93%. Plus de la moitié des réunions de lancement ont été menées sur sites, en présence de la cellule d'appui national, la CNSA et de l'éditeur. La vague 3 a elle aussi entamé ses réunions AIM depuis le mois de septembre.

Les premières mises en service avec les sites pilotes vont débiter ce mois-ci. Le département de l'Ain (01) figure parmi les premiers pilotes à déployer sa solution avec l'éditeur GFI, après en avoir testé les fonctionnalités.

Le Calvados (14), la Seine Maritime (76), puis le Nord (59) et le Gers (32) assureront la mise en service de la nouvelle solution labellisée fournie par leurs éditeurs respectifs au courant du mois de novembre.

Kit de déploiement

La cellule d'appui national publiera prochainement une nouvelle fiche activité portant sur le « cadrage et la réalisation de la recette » dans le cadre du déploiement.

Avec la collaboration des MDPH pilotes, de nouvelles fiches d'aide à la réalisation des activités de déploiement (après l'installation de la solution) vous seront proposées prochainement.

N'hésitez pas à vous rendre sur le [Sharepoint de déploiement](#) pour consulter ces fiches qui sont de véritables « pas à pas » dans la réalisation des différentes étapes de déploiement du SI harmonisé.

Contact : Maryanick SOW, cheffe de projet déploiement et accompagnement au changement (par intérim) maryanick.sow@cnsa.fr

2. TRONC COMMUN

Version 2 du Tronc commun : lancement de réunions du groupe de travail portant sur le PAG

Les travaux d'élaboration de la version 2 du Tronc Commun démarrent.

A la suite de la concertation avec les MDPH, le sujet de la Réponse Accompagnée Pour Tous a été considéré comme prioritaire et sera intégré dans le périmètre de la version du Tronc commun qui sera validé en novembre prochain.

Le Plan d'Accompagnement Global constitue donc le premier objet de réflexion.

Sans attendre, une première réunion du groupe de travail a été organisée le 12 octobre dans les locaux de la CNSA avec une quinzaine de MDPH pour traiter du sujet. Elle a permis de se pencher sur le processus d'élaboration et de suivi du PAG.

D'autres réunions d'ici fin 2018, permettront de définir les informations devant être enregistrées dans le SI des MDPH, le contenu et l'édition du PAG, ainsi que d'autres courriers et documents utiles dans le cadre de l'élaboration du PAG.

Publication de nouveaux documents

De nouveaux supports d'appropriation sont également disponibles sur le SharePoint SI MDPH concernant l'appropriation des dictionnaires de données et des exigences du référentiel fonctionnel.

N'hésitez pas à les consulter en cliquant [ici](#).

Nouvelle vidéo sur les notions de « demande, proposition et décision »

Une vidéo sur les notions de « demande, proposition et décision » du Tronc commun est en ligne !

Elle illustre ces 3 notions relatives à différentes étapes du traitement de la demande de compensation.

Les 2 types de nomenclatures y sont présentées : la « nomenclature des demandes », correspondant à l'expression des demandes de droits et prestations de l'usager ainsi qu'à la demande générique, et la « nomenclature des droits et prestations », sur laquelle s'appuient l'équipe pluridisciplinaire pour formuler des propositions et la CDAPH pour émettre les décisions.

Les étapes majeures du cycle de vie d'un dossier et d'une demande y sont également décrites.

Pour voir cette vidéo, cliquer [ici](#) ou sur l'image.

Demande, proposition, décision : 3 notions clés du cycle d'une demande



N'hésitez pas à réutiliser les vidéos du programme SI MDPH et à les partager avec vos équipes.

Les précédentes vidéos portant sur le « nouveau formulaire de demande », « la demande générique », « l'outil de soutien à l'évaluation », « la notion de recevabilité » sont toujours consultables sur le site de la CNSA, en cliquant [ici](#). Vous avez également la possibilité de les télécharger sur le [Sharepoint SI MDPH](#).

Contact : Maryanick SOW, cheffe de projet Tronc commun maryanick.sow@cnsa.fr

3. Labellisation des solutions éditeurs

Obtention du label pour les 3 éditeurs

Le comité de labellisation présidé par l'ASIP Santé a rendu sa décision le 18 septembre dernier, confirmant la levée totale des réserves et attribuant ainsi le label de solutions harmonisées aux 3 éditeurs du marché : Atos/Sirus, Citizen/UP et GFI.

Ce cadre est le fruit de 24 mois de co-construction avec les MDPH et les éditeurs. Ces derniers ont suivi le processus qui a permis de valider les différentes étapes de vérification de la conformité des solutions sur le périmètre strict des exigences obligatoires du référentiel fonctionnel du palier 1 du SI harmonisé : visites de conformité, établissement de rapport, comités, levée des réserves et attribution du label.

Ce label constitue une première dans le domaine médico-social. Il garantit aux MDPH une couverture fonctionnelle conforme au référentiel fonctionnel tout en valorisant l'offre de solutions ciblant le SI MDPH.

La généralisation des solutions labellisées par les éditeurs commencera prochainement au sein des MDPH. L'objectif est que l'ensemble des MDPH aient déployé la nouvelle version de logiciel harmonisée et labellisée avant fin 2019. Afin de respecter l'échéance, toutes les MDPH doivent avoir engagé les activités de pré-déploiement dès 2018.

Pérennité des solutions labellisées

De manière régulière, les éditeurs devront poursuivre leurs efforts et attester de la conformité de leur solution avec le référentiel fonctionnel.

Les MDPH qui assurent la recette des fonctionnalités du SI harmonisé, ont également un rôle à jouer dans le maintien du label et l'amélioration continue de cet écosystème. Elles s'engagent à informer l'ASIP Santé en cas de modification substantielle de la solution en précisant les impacts sur la couverture des exigences du référentiel fonctionnel.

A ce processus de post-labellisation peuvent s'ajouter des vérifications complémentaires, telles que :

- des *visites complémentaires* sur site chez les MDPH afin de constater le maintien de conformité de la solution labellisée, dans un contexte d'utilisation régulière.
- des *visites d'audit* sur site chez les MDPH ou à distance, dans le cas d'une anomalie détectée après une visite complémentaire.

Une webconférence datant du 4 octobre dernier a permis de préciser ces instructions. Pour la visionner, cliquer [ici](#).

Contact : Kaoutar NASRI, cheffe de projet feuilles de route éditeurs kaoutar.nasri@cnsa.fr

4. Echanges CAF - accès SNGI

Point d'avancement avec les MDPH « précurseurs »

Les environnements de recette des MDPH-CD précurseurs (14, 59 et 76) ont été maintenus durant l'été avec un prolongement jusqu'au mois d'octobre 2018.

Les départements du Calvados, du Nord et de la Seine-Maritime ont ainsi poursuivi leurs tests sur les flux « Maintien des droits » et « Demandes et décisions ».

A noter qu'au sein du département de la Seine-Maritime, la version labellisée du flux « Maintien des droits » a été mise en production depuis juillet 2018.

La CAF 76 a pu ainsi traiter de manière automatisée 855 dossiers. Aucune anomalie n'a été constatée à la suite de la mise en place de la dernière version du SI de la CNAF.

Bilan de la recette des MDPH-CD « précurseurs »

Les tests sur les flux « Maintien des droits » et « Demandes et décisions » sont globalement satisfaisants sur le plan technique.

En phase de recette, les flux sont correctement émis et traités au niveau des caisses d'allocations familiales. Quelques erreurs remontées lors de ces tests sont à vérifier au courant du mois d'octobre.

Ces derniers tests permettront de statuer sur la recette des précurseurs, notamment pour les départements du Calvados et du Nord.

Quant au département de la Seine-Maritime, la mise en production du flux « Demandes et

décisions » est bien engagée.

Mise à jour du Kit de déploiement Echanges CAF

Une mise à jour des fiches activités sur les échanges CAF a été réalisée. Ces fiches sont consultables et téléchargeables en vous rendant sur le [Sharepoint de déploiement](#).

De nouvelles fiches sont en cours d'élaboration par la cellule d'appui national et porteront sur l'environnement générique de recette, en vue de la généralisation.

Contact : Aicha IMJAHAD, cheffe de projet Echanges CAF aicha.imjahad@cnsa.fr

5. CARTE MOBILITE INCLUSION

Etat d'avancement de la production des CMI

La Carte Mobilité Inclusion est désormais déployée dans 142 organismes (97 MDPH et 45 CD), ce qui représente déjà 1 097 949 cartes produites ou en cours de production depuis son lancement en juillet 2017.

Expédition des notifications de décision

Un atelier de travail le 19 juin dernier avec l'Imprimerie Nationale et des MDPH, a permis de conclure au maintien de la prise en charge de l'envoi des notifications par les MDPH dans la mesure où l'Imprimerie Nationale n'assure pas la gestion de certaines actions (comme celle de notifier directement les refus).

Le comité de pilotage réuni le 4 octobre a confirmé ces conclusions.

La prochaine réunion du club utilisateur MDPH/CD est planifiée le 18 octobre à Douai, avec une visite prévue de l'Imprimerie Nationale.

Contacts : Jean-Michel LAMIAUX, Responsable du Pôle Expertise et Appui Métier jean-michel.lamiaux@cnsa.fr et Christian BEDUE, Chef de projet CMI christian.bedue@cnsa.fr

6. SUIVI DES ORIENTATIONS

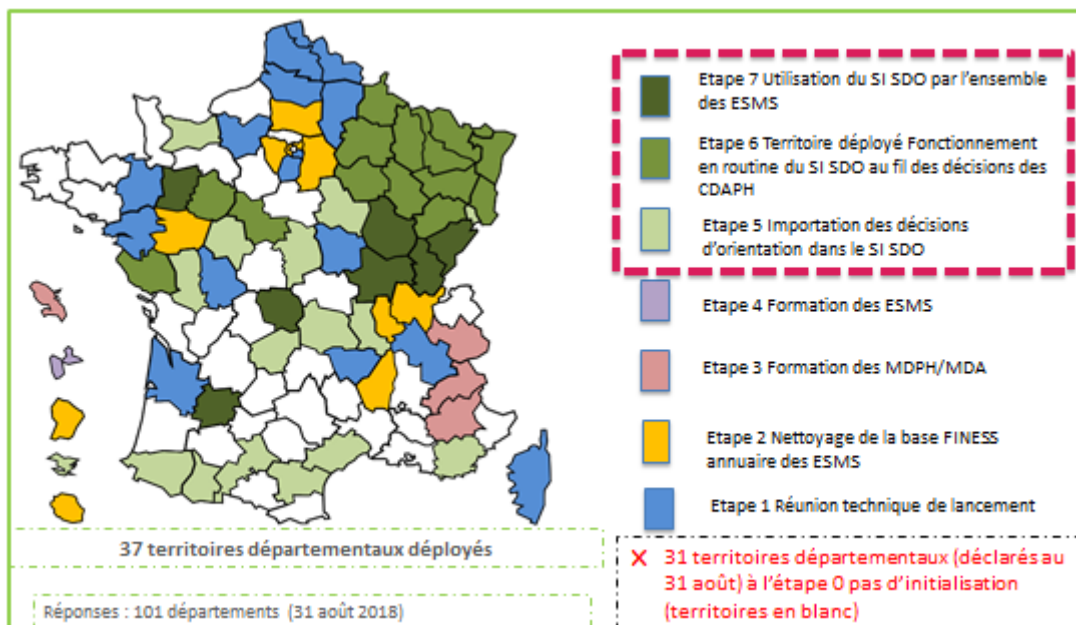
Etat d'avancement du déploiement du système d'information de suivi des décisions d'orientation

Le déploiement des systèmes d'information régionaux de suivi des décisions d'orientations - ViaTrajectoire Personnes Handicapées et Osmose - se poursuit au sein des territoires départementaux.

Le nombre de territoires départementaux engagés est en augmentation. Parmi les 17 régions engagées dans le déploiement, 37 territoires départementaux ont déployé leur solution. 79 feuilles de route ont été reçues à ce jour.

Le SI de suivi des orientations Osmose retenu pour l'Océan indien doit être présenté le 17 octobre. Une réunion de lancement est prévue le 30 octobre.

La CNSA rappelle l'objectif de déploiement à fin 2019 et dans cette perspective, va organiser des réunions bilatérales avec les ARS.



Contacts : Audrey AHOVEY, cheffe de projet Suivi des orientations audrey.ahovey@cnsa.fr et Christian BEDUE, chef de projet SI Suivi des orientations christian.bedue@cnsa.fr

7. Service de demande en ligne

Principe du service de demande en ligne

Le code des relations entre le public et l'administration prévoit que « toute personne, dès lors qu'elle s'est identifiée préalablement auprès d'une administration, peut [...] adresser à celle-ci, par voie électronique, une demande, une déclaration, un document ou une information, ou lui répondre par la même voie. » - décret du 4 novembre 2016 relatif aux exceptions à l'application du droit des usagers de saisir l'administration par voie électronique.

L'obligation de proposer ce nouveau service entièrement dématérialisé aux usagers est applicable à compter du 7 novembre 2018. Elle doit permettre aux usagers d'effectuer leur demande de compensation directement en ligne, en complétant la dernière version du formulaire de demande (cerfa 15692*01) sous format digital.

Les MDPH-CD doivent renseigner leur choix de solution dans les meilleurs délais en complétant une lettre d'engagement, disponible en cliquant [ici](#).

Parmi les options proposées :

- choisir une solution déjà existante sur le marché
- opter pour la mise en œuvre d'une solution spécifique
- disposer gratuitement du téléservice de la CNSA (sur 1 ou 2 ans).

Le téléservice « MDPH en ligne » de la CNSA

La CNSA travaille à la mise à disposition d'un téléservice. Cette solution est issue de l'expérimentation « Impact » dont les objectifs étaient de « simplifier le parcours de l'utilisateur, simplifier la demande, améliorer les délais de traitements et renforcer la qualité de prise de décision ».

Disponible dès janvier 2019, le téléservice « MDPH en ligne » offre aux MDPH-CD des fonctionnalités répondant à des exigences de sécurité et d'accessibilité numérique. Il a été conçu sur un périmètre fonctionnel restreint, en se limitant à l'analyse de recevabilité d'une demande et une assistance à la gestion électronique des documents (GED) pour la transmission des pièces obligatoires et complémentaires du dossier de demande.

L'utilisateur pourra y saisir, transmettre, corriger et compléter sa demande en ligne. Les agents de la MDPH auront accès au dossier via l'interface de gestion des demandes. Ils auront la possibilité de solliciter l'utilisateur via l'interface en cas de pièces manquantes, recevoir une information lors de l'émission d'une nouvelle demande sur son secteur géographique, procéder à des exports de dossiers...

Cette solution de la CNSA est mise à disposition de manière temporaire, avec une interruption prévue en 2022.

Les MDPH intéressées pour utiliser cette solution devront signer une convention avec la CNSA.

Pour voir/revoir la présentation de l'offre de téléservice proposé par la CNSA (webconférence du 6 septembre dernier) et télécharger les supports, cliquer [ici](#).

Une seconde webconférence vous sera proposée sous la forme d'une démonstration de l'outil de téléservice (le 8 novembre prochain).

Contacts : Maryanick SOW, cheffe de projet Tronc commun maryanick.sow@cnsa.fr et Sylvain FRANC, chef de projet Service de demande en ligne sylvain.franc@cnsa.fr

7. Prochaines étapes



Présentation pédagogique n°25

Jeudi 8 novembre 2018

Démonstration en ligne de l'outil Service de demande en ligne



Inscription

Pour vous inscrire à la lettre d'information, veuillez cliquer [ici](#) et renseigner le formulaire d'inscription en ligne



Contacts

N'hésitez pas à nous poser vos questions en nous envoyant un message à l'adresse simdph@cnsa.fr

Cette lettre électronique vous est adressée car vous figurez sur les listes de diffusion de la CNSA

www.cnsa.fr

pour-les-personnes-agees.gouv.fr

[Se désinscrire](#)